



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 juin 2024

L'an 2024 et le 27 juin à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 20 juin 2024.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

Délibération N° 27-06-2024 / N°120

Etaient présents les membres en exercice :76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Benoit François, Dominique Verdel, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Stéphane Locquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez.

Absents excusés : Alain Traisnel, Joël Toursel, Xavier Normand.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Fabienne Kwiatkowski, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele ayant donné procuration à Ludovic Degouve, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Philippe Carton

Titre de la délibération : Avenant DSP station de Duisans – Avenant N°5

La crise Covid-19 a contraint la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à procéder à l'hygiénisation des boues de ses Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU). Cette obligation concernait la période s'écoulant du 24 mars 2020 au 7 février 2023.

L'hygiénisation fait appel à des techniques non prévues dans les contrats de Délégation de Service Public (DSP) d'assainissement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Elle engendre par ailleurs des surcoûts de traitement importants.

C'est pourquoi la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois avait passé des avenants aux contrats DSP afin de prendre en compte ces nouvelles contraintes.

La méthode d'hygiénisation retenue pour le traitement des boues de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) recourait aux procédés de déshydratation puis de compostage.

Le montant du surcoût de traitement des boues de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Duisans s'élevait à **36,31 € HT du mètre cube traité** (avenant n°2).

Le délégataire a travaillé sur un nouveau protocole d'hygiénisation afin de réduire le surcoût, lequel a été validé par les services de l'État. La méthode consiste à mélanger les boues avec de la chaux vive ou hydratée ce qui permet de supprimer leur envoi en centre de compostage.

Ce nouveau protocole a pu être mis en place au niveau de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Duisans à l'occasion de la dernière hygiénisation effectuée en 2022 . Le nouveau montant est ramené à **17,30 € HT/m³ de boues traitées**.

Après avoir lu le projet d'avenant n°3 au contrat DSP de l'agglomération d'assainissement de Duisans (ex-CCPV) et après avis de la commission DSP du 17 juin et du bureau communautaire en date du 19 juin 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les adaptations au contrat de délégation de service public d'assainissement de l'agglomération d'assainissement de Duisans (ex-CCPV)
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 de ce contrat, actant ces modifications.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/07/2024 et publication ou notification du 02/07/2024

